

# ASSEMBLÉE NATIONALE

26 janvier 2014

---

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT ET SOLIDARITÉ INTERNATIONALE - (N° 1627)

Adopté

## AMENDEMENT

N° CD30

présenté par  
Mme Delaunay

-----

### ARTICLE 2

### RAPPORT

A la première phrase de l'alinéa 152, après le mot : alimentaire ",

insérer les mots et le signe :

« et nutritionnelle, ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Pour une politique de développement et de solidarité internationale efficace, la France doit poursuivre ses efforts dans l'investissement des services sociaux de base, et notamment dans le secteur de la santé maternelle et infantile. Des efforts sont à poursuivre dans la lutte contre la malnutrition chronique, cause sous-jacente de plus du tiers des décès des enfants de moins de cinq ans dans le monde. La malnutrition infantile n'est pas seulement un enjeu de sécurité alimentaire mais bien de sécurité nutritionnelle. Les enfants ont des besoins spécifiques en vitamines et nutriments.